

Conseil Municipal du 27 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ECKWERSHEIM se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEOPOLD, maire, dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mai deux mil quatorze.

Membres présents :

Monsieur le maire Michel LEOPOLD, M. Marc EBERSOLD, Mme Sabine LEDOUX, M. Matthieu HAMM, Mme Isabelle KREBS, Mme Catherine SEISENBERGER, Mme Aude SCHRUFFENEGGER, M. Thomas BILGER, Mme Fabienne KNOLL, M. Christophe BILGER, M. Damien OSSWALD, Mme Perle GONCALVES, , Mme Doris HAHN, M. Jean-Georges HARTE

Absents excusés :

Mme Marie-Jeanne STREISSEL ayant donné procuration de vote à Mme Doris HAHN

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 a été approuvé à la majorité sans observation.

2. Renouvellement de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF)

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 4 avril 2014, Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier d'ECKWERSHEIM.

2.1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 abstention (M. EBERSOLD), le Conseil Municipal désigne M. EBERSOLD Marc, domicilié 51 route d'Olwisheim à Eckwersheim, conseiller municipal, en qualité de membre titulaire de la Commission communale d'aménagement foncier.

2.2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal désigne :

- M. BILGER Thomas, domicilié 18 rue de Fontainebleau à Eckwersheim, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.
- M. HAMM Matthieu, domicilié 3 impasse de la mairie à Eckwersheim, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant de la Commission communale d'aménagement foncier.

2.3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 7 mai 2014, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 7 mai 2014.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. ZIMMER Alfred, MOEBS Jean-Georges, ZIMMER Michel, CREVENAT Jean, PFEIFFER Pierre, PFRIMMER Gérard, PFRIMMER Michel, PFRIMMER Fabrice et MOEBS Arthur

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret des 3 propriétaires titulaires et des 2 propriétaires suppléants, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. MOEBS Jean-Georges	14 voix
M. PFEIFFER Pierre	14 voix
M. PFRIMMER Gérard	11 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.
Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. CREVENAT Jean	11 voix
M. PFRIMMER Michel	8 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :
M. MOEBS Jean-Georges domicilié 20a rue du Gal de Gaulle
M. PFEIFFER Pierre domicilié 2 rue de la Colline
M. PFRIMMER Gérard domicilié 8 rue des Jardins
- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :
M. CREVENAT Jean domicilié 28 rue du Gal Leclerc
M. PFRIMMER Michel domicilié 3 rue Neuve

3. Constitution de la commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que la commission communale des impôts directs (CCID), composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires, pour les communes de 2000 habitants ou moins, est renouvelée après chaque élection municipale. Ces commissions devront être installées en principe le 7 juin 2014 au plus tard. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional des Finances publiques, sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, étant précisé qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en-dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide de soumettre à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques la liste des contribuables suivants, susceptibles de composer la nouvelle commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires :

Nom	Adresse	Catégorie des contribuables représentés
Marc EBERSOLD	51 rue d'Olwisheim – 67550 ECKWERSHEIM	TH
Cathy WISSER	1A rue des Cygnes - 67550 ECKWERSHEIM	TH
Christophe BILGER	11 rue de Longchamp – 67550 ECKWERSHEIM	TFB
Matthieu HAMM	3 impasse de la mairie – 67550 ECKWERSHEIM	TFB
Thomas BILGER	18 rue de Fontainebleau – 67550 ECKWERSHEIM	TFNB
Rémy PFRIMMER	RUMERSHEIM 34 rue du Village – 67370 BERSTETT	TFNB

Commissaires suppléants :

Nom	Adresse	Catégorie des contribuables représentés
Claude KOEHL	3 rue des Charmilles – 67550 ECKWERSHEIM	TH
Sabine LEDOUX	9 rue de Longchamp – 67550 ECKWERSHEIM	TH
Jean-Georges HARTER	4 rue du Moulin – 67550 ECKWERSHEIM	TFB
Vincent NOLD	19 rue des Tilleuls – 67550 ECKWERSHEIM	TFB
Robert BILGER	5 rue du Gal de Gaulle – 67550 ECKWERSHEIM	TFNB
Patrick MOEBS	12 rue du Château – 67170 BRUMATH	TFNB

4. Désignation des représentants au Comité de direction du Comité des Fêtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins 3 abstentions (Mmes HAHN, STREISSEL et M. HARTER) :

- désigne Mesdames KREBS Isabelle et SEISENBERGER Catherine et Monsieur BILGER Christophe comme représentants du conseil municipal au Comité de direction du Comité des Fêtes.

5. Indemnité de conseil au comptable public

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux maximum par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Thierry OLLAND, Receveur municipal.

6. Participation de la commune à certains évènements du personnel communal

Monsieur le maire souhaite que la commune participe financièrement à certains évènements du personnel communal. La participation se fera sous forme de bons d'achat et concernera les agents titulaires et les agents non titulaires.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de participer aux évènements suivants aux montants suivants :

- Naissance : 50 €
- Mariage : 50 €
- Retraite : 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins 5 abstentions (MM EBERSOLD, OSSWALD, HARTER et Mmes HAHN et STREISSEL) :

- décide de participer financièrement à certains évènements du personnel communal dans les conditions décrites ci-dessus.

7. Octroi d'un bon d'achat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 50 € à Mme Solenn OSWALT pour la naissance de sa fille le 22/04/2014.

8. Ouverture du marché de l'énergie. Conclusion d'un marché pour la fourniture de gaz. Approbation d'un groupement de commandes entre la commune d'Eckwersheim, la Communauté urbaine de Strasbourg, et des communes de la CUS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- approuve :
1. sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des marchés à bons de commande sans minimum ni maximum portant sur la fourniture de gaz, d'une durée d'un an pouvant être reconductibles trois fois au maximum pour un montant annuel estimatif par collectivité comme suit

Collectivité	Estimation de consommation (KWh)	Estimation financière (€ TTC)
Communauté urbaine de Strasbourg	33 449 720	1 853 118
Ville de Bischheim	2 504 269	167 786
Ville de Blaesheim	30 000	1 800

Ville d'Eckbolsheim	2 196 190	150 045
Ville d'Eckwersheim	180 731	11 445
Ville d'Entzheim	516 620	33 642
Ville d'Eschau	506 677	30 114
Ville de Fegersheim	777 155	43 255
Ville de Geispolsheim	2 482 975	166 359
Ville de Hœnheim	574 456	34 944
Ville de Holtzheim	552 374	33 196
Ville d'Illkirch Graffenstaden	6 356 367	429 980
Ville de La Wantzenau	1 531 179	102 589
Ville de Lampertheim	393 500	23 689
Ville de Lingolsheim	2 325 000	170 000
Ville de Lipsheim	410 565	24 589
Ville de Mittelhausbergen	229 390	13 534
Ville de Mundolsheim	1 316 934	75 838
Ville de Niederhausbergen	345 058	22 022
Ville d'Oberhausbergen	1 514 315	92 318
Ville d'Oberschaeffolsheim	459 474	30 785
Ville d'Ostwald	1 656 716	111 000
Ville de Schiltigheim	9 648 052	576 834
Ville de Souffelweyersheim	1 440 931	89 779
Ville de Strasbourg	55 291 928	3 296 361
Ville de Vendenheim	2 117 672	141 884
Ville de Wolfisheim	599 414	40 224
Fondation de l'Œuvre Notre Dame	491 456	30 176
CCAS de Strasbourg	415 171	23 628
TOTAL	130 314 289	7 820 934

2. la conclusion, en vue de la passation desdits marchés d'une convention de groupement de commandes entre la Commune d'Eckwersheim, la Communauté urbaine de Strasbourg et les collectivités membres du groupement dont la Communauté urbaine de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur ;
- décide l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2015 et suivants sur les lignes concernées ;
 - Autorise le Maire ou son représentant :
 - à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe avec les collectivités membres du groupement,
 - à exécuter le marché de la Commune d'Eckwersheim.

La séance a été clôturée à vingt-et-une heures.